

Inscription

Rupture brutale des relations commerciales

PARIS
VENDREDI 20 MAI 2011
8 H 00 - 11 H 00

COMMENT S'INSCRIRE ?

COURRIER LexisNexis® Formations
141, rue de Javel - 75747 Paris cedex 15

FAX 01 45 58 94 35

E-MAIL formations@lexisnexis.fr

INSCRIPTION PAR TÉLÉPHONE

0 821 200 700

0,112€ puis 0,09€/min à partir d'un poste fixe

FRAIS DE PARTICIPATION

Les frais de participation comprennent : la formation, le dossier pédagogique, la restauration.

Contactez-nous pour obtenir une aide à la constitution de votre dossier de prise en charge OPCA/FIFPL et autres organismes tiers payeurs.

COMMANDEZ LE DOSSIER PÉDAGOGIQUE

☐ Je souhaite commander _____ ex. du dossier pédagogique au prix unitaire de 199 € HT (238 € TTC).

RÈGLEMENT

- ☐ Ci-joint le règlement par chèque bancaire à l'ordre de LEXISNEXIS
- ☐ Par virement à notre banque CIC SUD, compte n°30066 10947 00010002702 89
- ☐ Règlement à réception de la facture

DATE/CACHET ET SIGNATURE

CP-11C098



VEZ À DEUX* !
DE RÉDUCTION
POUR LE SECOND
PARTICIPANT !

☐ Tarif abonné LexisNexis : 459 €^{HT} (soit 528,96 €^{TTC})

☐ Tarif non abonné : 559 €^{HT} (soit 668,56 €^{TTC})

A l'issue de la formation, une facture valant convention de formation et une attestation de présence sont adressées au client.

MES COORDONNÉES (1^{er} participant)

☐ MME ☐ Mlle ☐ M. N° CLIENT (si vous le connaissez)

NOM / PRÉNOM

ÉTABLISSEMENT / SOCIÉTÉ

ADRESSE

CODE POSTAL

LOCALITÉ

VOTRE ACTIVITÉ

E-MAIL

TÉL

SIRET

ADRESSE DE FACTURATION SI DIFFÉRENTE

* MES COORDONNÉES (2^e participant)

-50 % de réduction soit 334,28 € TTC

☐ MME ☐ Mlle ☐ M. N° CLIENT (si même établissement)

NOM / PRÉNOM

E-MAIL

TÉL

ADRESSE DE FACTURATION SI DIFFÉRENTE

Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant.

CONDITIONS D'ANNULATIONS ET DE REMPLACEMENT

Toute demande d'annulation d'une inscription doit être notifiée par écrit à LexisNexis et lui parvenir au moins 10 jours avant le début de la formation. Pour toute annulation effectuée moins de 10 jours avant ou en cas d'absence du stagiaire, LexisNexis facturera à l'entreprise inscrite 100% du prix de la formation, montant non imputable sur votre budget de formation. Les remplacements de participants sont admis sous réserve d'appartenir à la même entreprise. Le nom et les coordonnées de ce nouveau stagiaire doivent être confirmés par écrit à LexisNexis.

LexisNexis se réserve le droit d'ajourner une session, au plus tard 10 jours avant le début de celle-ci, si le nombre de participants prévu est jugé pédagogiquement insuffisant. Dans ce cas, LexisNexis s'engage à prévenir immédiatement chaque stagiaire, par écrit. LexisNexis se réserve le droit de changer d'intervenant en cas d'empêchement de l'un d'eux.

A propos de la prise en charge de votre formation : le Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux accorde une prise en charge partielle d'une journée de formation par an aux avocats, avoués, notaires, administrateurs judiciaires, huissiers de justice non salariés.

La demande doit en être faite, auprès du FIFPL, au minimum 15 jours avant la date de la formation : FIFPL, Maison des Professions libérales - 35-37, rue Vivienne - 75083 Paris cedex 02 - Tél. 01 55 80 50 00 - Fax 01 55 80 50 29

LexisNexis est enregistré sous le numéro 11 75 40593 75.

LexisNexis® Formations



Rupture brutale des relations commerciales

PARIS - VENDREDI 20 MAI 2011

Avec les interventions de
**Nicolas MATHEY, Catherine ROBIN,
Erwan LE MORHEDEC**

- ☒ **Mieux gérer** le contentieux de la fin de contrat
- ☒ **Connaître** les dernières précisions apportées par la jurisprudence
- ☒ **Evaluer** les dommages et intérêts
- ☒ **Présenter** efficacement une demande de réparation du préjudice



Photos : couverture © A.V.A.V.A., intérieur © Superhoop - iStockphoto.com
02/2011
LexisNexis SA - SA au capital de 154 490 000 € - 552 029 431 - RCS Paris - 141, rue de Javel - 75747 Paris cedex 15



INCLUS avec votre formation

VOTRE DOSSIER PÉDAGOGIQUE

Le dossier pédagogique compile les principaux textes cités, les copies en texte intégral des décisions de jurisprudence et de nombreux autres documents jugés particulièrement pertinents et utiles (extraits de fascicules du JurisClasseur, articles de revues, bibliographies...).



Il vous est remis en début de formation.

Pourquoi participer à un atelier LexisNexis ?

Un atelier LexisNexis est un concept de formation destiné à approfondir vos connaissances juridiques sur une thématique dont vous maîtrisez déjà les fondements.

- > Rencontrer et échanger avec des spécialistes reconnus
- > Obtenir des réponses concrètes pour vos dossiers
- > Être alerté sur les points clés à surveiller en priorité
- > Développer votre réseau professionnel
- > Valider efficacement vos heures de formation obligatoires



PROGRAMME

Rupture brutale des relations commerciales

VENDREDI 20 MAI 2011 À PARIS

8H00 : petit déjeuner d'accueil

8H15 : début des travaux

L'extension du champ d'application de l'article L. 442-6, I, 5° du Code de commerce

- La définition de la notion de relation commerciale

Par Nicolas MATHEY et Erwan Le MORHEDEC

La rupture brutale dans le contentieux de la fin de contrat

- Le caractère brutal de la rupture
 - o L'observation d'un délai de préavis
 - o Quels sont les éléments d'appréciation de la relation commerciale ?
- La spécificité de la rupture en temps de crise

Par Nicolas MATHEY et Catherine ROBIN

L'évaluation des dommages-intérêts

- Les méthodes de calcul et d'évaluation des indemnités
- La présentation du préjudice

Par Erwan Le MORHEDEC

11H00 : fin des travaux

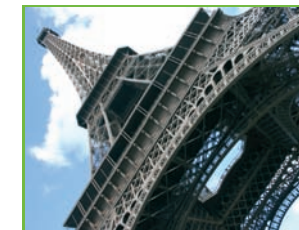
DIRECTION SCIENTIFIQUE

• **Nicolas MATHEY**,
Professeur à l'Université Paris Descartes, Membre du CEDAG

INTERVENANTS

• **Catherine ROBIN**,
Avocate associée, ALERION

• **Erwan LE MORHEDEC**,
Avocat



VOTRE LIEU DE FORMATION

Idéalement situé au cœur de Paris dans un cadre prestigieux, il dispose d'équipement aussi moderne que confortable pour favoriser l'étude et les échanges.